



UNIL | Université de Lausanne  
Faculté des lettres

Maîtrise universitaire ès Lettres (MA)

**Plan d'études détaillé en**

# **LATIN**

Discipline complémentaire, 2<sup>e</sup> partie

Version du 12 décembre 2005

## **Remarque**

Ce plan d'études fait suite au plan d'études intitulé Latin, Discipline complémentaire 1<sup>re</sup> partie, du Baccalauréat universitaire ès Lettres.

Seuls les étudiants ayant obtenu un Baccalauréat universitaire ès Lettres avec le Latin en discipline complémentaire (1<sup>re</sup> partie) peuvent inscrire ce plan à leur cursus de Maîtrise universitaire ès Lettres.

**Note :** *Tous les crédits indiqués dans ce document sont des crédits ECTS (Système européen de transfert et d'accumulation de crédits).*

**Structure de la Maîtrise universitaire ès Lettres et de la Maîtrise universitaire ès Lettres avec spécialisation**

Les Maîtrises universitaires ès Lettres (90 crédits) et ès Lettres avec spécialisation (120 crédits) se composent toutes deux d'une discipline principale (60 crédits) et, au choix, soit d'une discipline secondaire, soit d'une discipline complémentaire (2<sup>e</sup> partie), soit d'un programme à options (30 crédits). La Maîtrise universitaire ès Lettres avec spécialisation compte en plus un programme de spécialisation d'un volume de 30 crédits.

**Maîtrise universitaire à temps plein – durée des études**

La durée du cursus d'études d'un étudiant inscrit en Maîtrise universitaire à temps plein est prévue par le Règlement d'études en Faculté des lettres (art. 14), à savoir 3 semestres (minimum) et jusqu'à 5 semestres (maximum) dans le cadre d'une Maîtrise universitaire à 90 crédits (MA 90), et de 4 semestres (minimum) à 6 semestres (maximum) dans le cadre d'une Maîtrise universitaire à 120 crédits (MA 120).

**Maîtrise universitaire à temps partiel – durée des études**

Le cursus d'études d'un étudiant inscrit en Maîtrise universitaire ès Lettres à temps partiel (50%) au sens de la « Directive 3.12 de la Direction en matière d'études à temps partiel (50%) pour les Maîtrises universitaires » est le même que celui d'un étudiant inscrit en Maîtrise universitaire ès Lettres à temps plein. Les délais d'études sont cependant aménagés de manière à permettre à l'étudiant de réaliser ses études en 6 semestres (minimum) et jusqu'à 8 semestres (maximum) dans le cadre d'une Maîtrise universitaire à 90 crédits (MA 90), et de 8 semestres (minimum) à 10 semestres (maximum) dans le cadre d'une Maîtrise universitaire à 120 crédits (MA 120).

**Organisation des études de la Maîtrise universitaire**

Le schéma théorique des études de Maîtrise universitaire prévoit que la première année soit constituée de deux programmes d'enseignements à 30 crédits chacun (discipline principale + discipline secondaire ou discipline complémentaire 2<sup>e</sup> partie ou programme à options), et que la seconde année soit consacrée à la rédaction du mémoire de maîtrise et à la réalisation d'un programme de spécialisation, le cas échéant.

Les étudiants sont cependant libres de déroger à ce schéma théorique (par exemple en reportant d'un ou de plusieurs semestres l'un ou l'autre de leurs enseignements ou de leurs examens), pour autant qu'ils respectent les règles suivantes (extraites des Directives du Décanat « Directives et procédures liées à l'inscription, au dépôt à la discussion du mémoire de maîtrise » et « Directives et procédures liées au programme de spécialisation (MA 120 crédits) » :

- le dépôt du mémoire de maîtrise ne peut intervenir que si les conditions suivantes sont réunies :
  - Les 30 premiers crédits de la branche principale ainsi que les 30 crédits de la discipline secondaire, de la discipline complémentaire 2<sup>e</sup> partie ou de son programme à options, ont été réussis.
  - Le complément de formation en langues classiques, le cas échéant, a été réussi.
  - Le programme de mise à niveau intégrée, le cas échéant, est entièrement terminé et conforme au plan d'études joint à la lettre que l'étudiant a reçue l'informant de son admission en Maîtrise universitaire avec conditions.
- l'inscription à un programme de spécialisation ne peut être enregistrée que si les conditions suivantes sont réunies :
  - L'étudiant n'a pas encore déposé son mémoire.
  - Les 30 crédits de la discipline secondaire, de la discipline complémentaire 2<sup>e</sup> partie ou du programme à options ont été réussis.
  - L'étudiant s'est inscrit au mémoire de maîtrise universitaire.
  - Le complément de formation en langues classiques, le cas échéant et s'il est lié à la discipline secondaire, a été réussi.
  - Le programme de mise à niveau intégrée, le cas échéant, est entièrement terminé et conforme au plan d'études joint à la lettre que l'étudiant a reçue l'informant de son admission en Maîtrise universitaire avec conditions.
  - Le programme de spécialisation peut être réalisé dans le respect de la durée maximale des études prévue par le Règlement d'études en Faculté des lettres (pour une Maîtrise universitaire à temps plein) ou par la Directive de la Direction 3.12 (pour une Maîtrise universitaire à temps partiel).

Ces règles sont valables aussi bien pour la Maîtrise universitaire à **temps plein** que pour la Maîtrise universitaire à **temps partiel**. Pour le reste, le Règlement d'études du programme s'applique.

## Discipline complémentaire II (30 C ECTS)

### 1<sup>re</sup> année MA (30 C ECTS)

Épreuve					1 écrit
07DC23	écrit	6h	Études littéraires (2 sujets)	coeff. 1	année 1

BA/07-DC 06			10 C
Connaissance de la langue III			année 1
TP	Version latine	1h, 2 semestres	8 versions rendues et 1 test de version latine
TP	Lecture cursive (prose)	1h, 2 semestres	1 test de lecture cursive (10 textes en prose, 2 ateliers de poésie et 1 lecture personnelle)
TP	Ateliers de poésie	1h, 2 semestres (4 ateliers)	
<b>Aucune épreuve – validation interne</b>			<b>nb d'attestations : 2</b>

BA/07-DC 07			10 C
Études littéraires			année 1
C	Littérature latine	1h, 2 semestres	
C, C/S	Études littéraires	2h, 2 semestres	2 travaux personnels
<b>1 épreuve écrite [07DC23]</b>			<b>nb d'attestations : 2</b>

BA/07-DC 08			10 C
Options complémentaires			année 1
C, S, C/S	Enseignement à choix : grec	2-3h, 2 semestres	
C, S, C/S	Enseignement à choix : histoire ancienne	2-3h, 2 semestres	1 ou 2 enseignements à choix pour un total de 2-3h sur deux semestres. L'étudiant est soumis à l'exigence liée à chaque enseignement choisi
C, S, C/S	Enseignement à choix : archéologie	2-3h, 2 semestres	
<b>Aucune épreuve – validation interne</b>			